

Infirmier exerçant en psychiatrie : Quelles compétences pour quels rôles ?

La réforme des études infirmières de 1992 a mis fin à la formation d'infirmier de secteur psychiatrique. Très rapidement, les établissements de psychiatrie et santé mentale ont constaté une difficulté pour les professionnels infirmiers issus de ce « nouveau diplôme » à intégrer une pratique professionnelle par manque de connaissances.

Le plan santé mentale 2005-2008 a permis le financement de l'accompagnement des nouveaux arrivants en psychiatrie par le biais de formations (consolidation des savoirs) mais aussi d'un accompagnement par le tutorat individuel et/ou collectif.

A ce jour, force est de constater que de nouvelles évolutions sont venues impacter la profession d'infirmier au sein des établissements de santé mentale. Il s'agit bien sûr des évolutions liées aux nouveaux modes d'exercice, avec le développement de l'ambulatoire (équipes mobiles par exemple) mais aussi de techniques de soins spécifiques (réhabilitation par exemple). Ces évolutions entraînent le développement nécessaire de nouveaux savoirs et de nouvelles compétences.

Ces nouveaux savoirs et compétences doivent cependant s'incrémenter à un ensemble de connaissances et de compétences fondamentales qui permettent un exercice assuré de la profession quel que soit le lieu d'exercice.

En effet, outre les spécificités du métier, il s'agit aussi de définir un socle de base qui devra être acquis en formation initiale et au cours des premières années d'exercice.

L'analyse des dispositifs de formation « consolidations des savoirs » conduite par l'ARS Rhône-Alpes a été le point de départ d'un travail pluri-professionnel sur la modélisation d'un programme de formation-socle d'adaptation à l'emploi des nouveaux arrivants en psychiatrie. D'autres travaux en région sont aujourd'hui sources de données exploitables pour une meilleure définition du métier : recherche conduite par J.P.Lanquetin et S.Tchukriel et son application pratique [Soclecare](#), formalisation d'un projet de master par l'IFCS du Vinatier....

Les dispositifs de tutorat mis en place au sein de nos établissements ont permis à des infirmiers expérimentés de collecter et sans doute conceptualiser les activités de soins et les compétences associées à la pratique des professionnels en psychiatrie. Un recueil de l'expérience de certains d'entre eux, devrait permettre d'enrichir les données actuellement disponibles.

L'objectif du groupe de travail est donc de construire un référentiel métier de l'infirmier en psychiatrie.

METHODOLOGIE :

- Constitution d'un groupe de pilotage composé de :
 - o Professionnels infirmiers en exercice (expérimentés et ayant développé une activité permettant une prise de recul par rapport à leur pratique (publication, tuteurs) : à désigner par les établissements
 - o Cadres, cadres supérieurs, directeurs des soins désignés par les établissements
 - o Professionnels infirmiers, cadres, directeurs des soins (dont directeurs d'instituts) « experts » ou « ressources » : identifiés par le CRMC

CALENDRIER :

- 1^{ère} réunion le 29 mars de 10 h/16 h à VOIRON : Définition du cadre et de la méthode de travail -

Plus d'information ?

Michel NICOLAS

Coordonnateur général des soins

Centre Ressources Métiers et Compétences en psychiatrie

06 31 07 71 27 - 04 56 58 88 22

mnicolas@ch-alpes-isere.fr – michel.nicolas@crmc-psy.fr